

Conseil municipal, 06/05/2009, 20h00

Présents : Gilles CORNETTE, Roland FLOUZAT, Hubert GRILLON, Philippe DUFOUR, Rosemary FARLEY, Anic NANDROT, Michèle PASQUIER, Patrick DESFORGES, Carlo CIACHELLA.

Représentées : Henriette BOUHOUR représentée par Gilles CORNETTE

Denise LECORDIER représentée par Roland FLOUZAT

Nathalie BARRAT représentée par Carlo CIACHELLA

Absentes excusées : Ingrid RAHAL, Marie-Laure MICHALET.

Début de séance : 20h20

Lecture du cahier de délibérations et signatures.

I. Virements de crédits :

Service de l'eau :

- Pour régulariser des écritures comptables, le conseil vote les mouvements de crédit suivants :
 - o en dépenses d'investissement, -2 443 € au compte 777 et +2 443 € au compte 042
 - o en recettes d'investissement, -2 443 € au compte 013 et +2 443 € au compte 041
- Pour permettre la facturation de la part due par la commune de Jouet-sur-l'Aubois sur la recherche en eau, le conseil vote les mouvements de crédit suivants :
 - o En dépenses d'investissements, -60 000 € au compte 203 et +60 000 € au compte 4581
 - o La même somme de 60 000 € sera inscrite en recettes au compte 4582

II. Délibération d'adhésion du SIRCABVA au SMCB (Syndicat Mixte du Canal de Berry)(modification) :

Suite aux instructions de la Préfecture, la délibération déjà prise à ce sujet doit être reformulée. Le conseil confirme son accord pour cette adhésion.

III. Réfection des courts de tennis :

Monsieur le Maire présente les différents devis des entreprises. Le conseil choisit l'entreprise EURO2000 pour un montant de travaux de 23 668,40€ HT

IV. Animation culturelle 2009 :

Suite aux propositions de Monsieur le Maire, le conseil accepte la programmation suivante :

- 30 août 2009 : Animation « Fracas de vieilles »
- 16 octobre 2009 : Conférence-concert « La quête du Bourdon »

V. Création de postes d'animateurs :

Pour assurer l'accueil du public pendant l'ouverture de l'exposition sur le canal qui se tiendra du 23 mai au 30 août 2009, le conseil décide de la création de 2 postes d'animateurs à mi-temps pour juin, 1 poste à plein temps pour juillet et 2 postes à mi-temps pour août.

VI. Saison 2009 de la base de canoës :

L'ouverture de la saison 2009 de la base de canoës est programmée début juillet.

VII. Demandes de subventions :

Le conseil décide de ne pas répondre favorablement à la demande de subvention de l'amicale des anciens Poliet Ciments Français et filiales ainsi qu'à la demande de la commune de Charentonnay.

VIII. Questions diverses :

- Le conseil accepte de rembourser à un conseiller les frais de repas occasionnés par les recherches aux archives départementales pour la somme de 15,34€.
- Monsieur le Maire présente le plan « Écoles numériques rurales ». L'école de Marseilles-lès-Aubigny se porte candidate à ce projet qui consiste à équiper l'école de matériel informatique nouvelle génération et de logiciels pédagogiques. Si cette candidature est acceptée, ce projet sera subventionné à hauteur de 9 000€ maximum. Le conseil donne pouvoir au maire pour constituer les dossiers nécessaires à cet acte de candidature.
- Concernant le projet d'agrandissement de l'atelier communal, le conseil donne pouvoir au maire pour procéder à la demande de permis de construire.
- Monsieur le maire informe le conseil de l'état d'avancement de la recherche d'un nouveau captage d'eau potable, conjointement avec la commune de Jouet. Le montage financier est en cours d'élaboration pour effectuer les demandes de subventions.
- Dans le cadre des projets concernant la nouvelle école, la nouvelle mairie et la restructuration du centre-bourg, l'audit d'aménagement programmé est lancé. Il devrait durer 6 mois et est mené par le cabinet d'architecture et d'urbanisme ABWw de Nevers et l'atelier Passages, paysagiste de Bourges.
- Dans le cadre de l'itinéraire cyclable « Loire à vélo », le Conseil Général propose des financements d'environ 80% concernant des investissements publics de certains aménagements. Le conseil décide de financer une étude préalable pour définir les projets éligibles à ces subventions et accepte la proposition du cabinet ABWw de Nevers pour un montant de 4 250€ HT.

- Monsieur le maire rappelle au conseil les obligations légales de la municipalité concernant le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Ce contrôle doit être mené avant fin 2012 et nécessite la création d'une structure adaptée appelée SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif). Une telle compétence nécessite une action au niveau intercommunal et Monsieur le Maire présente au conseil l'état des discussions menées avec des partenaires de la Communauté de Communes en vue de la constitution de ce SPANC.
- Suite à l'étude de zonage du réseau d'assainissement de la commune qui prévoit la réalisation d'une nouvelle station d'épuration, une réunion s'est tenue avec les services du Conseil Général, la DDEA et la commune de Jouet-sur-l'Aubois pour étudier la réalisation de cette station en commun. La DDEA étant dans l'impossibilité d'assurer toutes les missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour lesquelles elle est sollicitée, il est nécessaire de prévoir de confier cette mission à un cabinet privé. Un cahier des charges sera constitué pour procéder à un appel d'offres et recruter ce cabinet.
- La réglementation actuelle interdit au service du SATESE du Conseil Général de continuer à mener les opérations de contrôle des installations neuves d'assainissement individuel. Suite à la proposition de Monsieur le Maire, le conseil décide de signer une convention confiant cette mission au PACT du Cher.
- Monsieur le Maire présente au Conseil le travail mené au sein de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois concernant les diverses compétences déléguées à celle-ci et notamment le Centre de Loisirs qui accueille les enfants de nos communes pendant les vacances scolaires.
- Monsieur le Maire confirme la tenue prochaine du spectacle de Vincent ROCA qui aura lieu le 27 mai prochain au CSC, en parallèle au Festival du Mot de la Charité sur LOIRE. L'entrée en sera gratuite.
- Le conseil accepte la modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'Études des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques du Cher (SMIELFA)
- Pour assurer le déroulement des élections européennes du 7 juin prochain, le conseil définit le planning du bureau de vote.
- Le conseil refuse la demande d'un locataire d'un logement communal qui souhaitait que la commune reconstruise un appentis détruit par la dernière tempête.
- Le conseil donne pouvoir au maire pour contracter une assurance spécifique couvrant les biens exposés cet été.
- Monsieur le Maire donne lecture de courriers de réclamation adressés suite à l'arrêt du ramassage des déchets verts en porte-à-porte.

Clôture de la séance à 23H45.